

PROMOTIONS CAPD du 24 novembre 2011

ÊTES-VOUS PROMOUVABLE EN 2011 OU 2012 ?

ATTENTION: la situation est différente selon que vous êtes Instituteur(trice) ou Professeur(e) d'Ecole.

INSTITUTRICE(TEUR): Promotions prononcées entre le 01/01/12 et le 31/12/2012.

PROFESSEUR(E) D'ÉCOLE: Promotions prononcées entre le 01/09/11 et le 31/08/2012.

Reportez vous à votre dernier arrêté de promotion et notez l'échelon ainsi que la date d'effet de cette promotion. Vous pouvez aussi consulter i-Prof.

Les tableaux récapitulatifs (au verso) vous indiquent les temps nécessaires pour le passage à l'échelon supérieur : ajoutez ce temps à la date d'effet de votre précédente promotion.

Si la date obtenue tombe pendant l'année civile 2012 (instituteurs) ou pendant l'année scolaire 2011-2012 (professeur d'école) vous êtes promouvable sous certaines conditions précisées cidessous.

Cela ne signifie pas obligatoirement que vous serez promu(e)...

SEREZ-VOUS PROMU(E)?

La promotion n'est certaine que dans le cadre de l'ancienneté.

Si vous êtes promouvable au mi-choix ou au choix, vous serez classé(e).

Un classement des promouvables du plus grand au plus petit barème est opéré par échelon.

Le pourcentage des promus est défini réglementairement et nationalement pour chaque échelon :

- CHOIX (GRAND CHOIX pour les PE) : 30 % des promouvables
- MI-CHOIX (CHOIX pour les PE) : 5/7 des promouvables
- ANCIENNETÉ : TOUS LE RESTE DES PROMOUVABLES

COMMENT EST CALCULÉ LE BARÈME?

L'Inspection académique applique le barème suivant :

BARÈME = NOTE (X 2) + ANCIENNETÉ (AGS) + RÉACTUALISATION éventuelle DE LA NOTE (+ 0.25/an au delà de 3 ans)

ANCIENNETÉ : arrêtée au 31/12/11 pour les instituteurs et au 31/08/11 pour les professeurs d'écoles.

Chaque collègue syndiqué promouvable sera informé par courrier. Pour les non-adhérents, prière de remplir précisément tous les renseignements demandés...

RYTHMES D'AVANCEMENT

	Instit'			P.E.		
ECHELON	СНОІХ	MI-CHOIX	ANC	GD CHOIX	СНОІХ	ANC
1→2						3 mois
2→3						9 mois
3→4						1 an
4→5				2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5→6				2 a 6 m	3 ans	3 ans 6 mois
6→7				2 a 6 m	3 ans	3 ans 6 mois
7→8	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 a 6 m	3 ans	3 ans 6 mois
8→9	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 a 6 m	4 ans	4 ans 6 mois
9→10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	3 a	4 ans	5 ans
10→11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	3 a	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Servez-vous des données d'iProf p	oour remplir cet imprimé						
☐ Instit' promouvable en 2012	⊐ PE promouvable en 2011/2012						
NOM:Nom de JF							
PRÉNOM:							
ADRESSE PERSONNELLE:							
CP							
ADRESSE E-MAIL :	@						
12.1202 - 11.11							
Échelon depuis le							
Echelon depuis le	PROF → Votre Dossier → synthèse						
	040						
Ancienneté Générale de Service (AGS) au 31/12/2010 pour les instits ou au 31/08/2011 pour les PE							
ans, n	nois, jours.						
Je suis promouvable duème	échelon auème échelon						
• au GD CHOIX (PE) ou CHOIX (instit') le							
 au CHOIX (PE) ou MI-CHOIX (instit') 	le						
• à l'ANCIENNETÉ	le → vos Perspectives → Promotions						
	1						
Dernière note d'inspection :	/ 20 obtenue le						
IPROF → Votre Dossier -	Carrière → Notation						

Fiche de suivi à retourner à Syndicat des Enseignants - Unsa 77 quai Cavelier de la Salle 76100 ROUEN